

**COMPTE RENDU
REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 6 MARS 2013**

L'an deux mille treize et le six mars à neuf heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur VERAN Jean Pierre.

ETAIENT PRESENTS : MM.DUTREY.SEBON.DEBRAY.VERLAQUE.VAQUETTE.
FORTUNE.MILESI.MONDANI.MARCEL.BALBIS

ETAIENT EXCUSES : Les représentants de Salernes, Montfort sur Argens et Tourtour

ETAIENT PRESENTS INVITES : MM CALCHITI.PONS.BACCI.GARRON.
Mme HOUY.

Le Président ouvre la séance.

Le compte rendu de la réunion du 15 Janvier 2013 est approuvé.

En préambule, le Président informe le Comité Syndical qu'il a rencontré les élus du SIVED, de Saint-Maximin, de la Communauté de Communes du Comté de Provence et de la Communauté de Communes Cœur du Var afin de proposer dans l'avenir le traitement de 50 000 tonnes d'ordures ménagères sur le site de Nicopolis. Le procédé existe en Italie, en Allemagne et en Suisse.

Une étude de faisabilité sera engagée et présentée au Comité Syndical. De nouvelles solutions de traitement doivent être envisagées dans le cas ou l'arrêté d'exploitation du Balançan ne serait pas reconduit.

Cette opportunité renforcerait encore la mission et l'importance du SIVOM.

Les questions mises à l'ordre du jour sont examinées.

Le Comité Syndical donne son accord pour rajouter à l'ordre du jour l'attribution de quatre marchés.

RAPPORT ORDURES MENAGERES 2012 :

La Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a mis l'accent sur la transparence et l'information des usagers sur le service de collecte des déchets ménagers.

Le Président présente au Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Le rapport est soumis à l'approbation du Comité Syndical.

PARTICIPATIONS 2013 :

Le Président propose au Comité Syndical de fixer les participations 2013.

Pour plus de solidarité entre les Communes collectées par le SIVOM et afin d'harmoniser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre du SIVOM, le Président propose aux communes clientes de régler en 2013 une participation ordures ménagères équivalente à la TEOM qu'elles vont percevoir en 2013 conformément au tableau de lissage des taux que nous avons proposé. Soit :

Participation Ordures ménagères Aiguines égale	Taux TEOM	5.60 %
Participation Ordures ménagères Bauduen égale	Taux TEOM	8.5 %
Participation Ordures ménagères Les Salles égale	Taux TEOM	10.3 %
Participation Ordures ménagères Artignosc égale	Taux TEOM	9.50 %
Participation Ordures ménagères Moissac égale	Taux TEOM	9.65 %
Participation Ordures ménagères Régusse égale	Taux TEOM	10.5 %
Participation Ordures ménagères Baudinard égale	Taux TEOM	8.26 %

Le Président propose également de fixer les autres participations comme suit :

Redevance campings par emplacement sur 45 jours	1.20 €
Epareuse l'heure	supprimé
Enlèvement caissons	131
Location caissons / mois	66
Location broyeur l'heure pour les Communes	122
Location broyeur l'heure	153

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DE TEOM :

Compte tenu des besoins budgétaires 2013, des augmentations du coût de la vie, et de la forte hausse de la Taxe de mise en décharge, le Président propose de fixer le taux 2013 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,5 %.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 :

Le Président demande au comité syndical d'approuver le compte de gestion établi par Monsieur DELPEY et Madame MARCHETTI avant le vote du compte administratif

Le compte de gestion 2012 est conforme à nos écritures.

Un tableau de résultats de clôture est présenté au Comité Syndical.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Le Président donne la présidence à Monsieur Vaquette pour faire voter le Compte Administratif 2012.

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Investissement	348 533.07	383 412.68	34 879.61	1 296 152.17	1 331 031.78
Fonctionnement	3 587 291.16	4 084 580.57	497 289.41	1 863 767.62	2 361 057.03
	3 935 824.23	4 467 993.25	532 169.02	3 159 919.79	3 692 088.81

	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture y compris restes à réaliser
Investissement	1 377 144.50	555 637.00	-821 507.50	509 524.28
Fonctionnement				2 361 057.03
	1 377 144.50	555 637.00	-821 507.50	2 870 581.31

Le Comité Syndical vote le Compte administratif 2012 à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2013 :

Le Président présente au Comité Syndical le budget primitif 2013 conforme au débat d'orientation budgétaire du 15 janvier 2013.

Le budget primitif 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

6 301 450.00 € en section de fonctionnement et
3 837 000.00 € en section d'investissement

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le Budget Primitif 2012.

COLLECTE SAISON ESTIVALE :

Le Président propose de rajuster la durée des tournées de collecte des dimanches durant la période juillet août. Il demande quelles sont les Communes intéressées par la collecte du dimanche. Bauduen, Artignosc Régusse et Carcès sont intéressées.

Le Président charge Monsieur Traineau de l'organisation de cette collecte.

FILIERE BOIS :

Le Président informe le Comité Syndical qu'il a reçu le 31 janvier Monsieur Charles Laugier Conseiller Régional, le directeur du lycée agricole de Hyères, Monsieur Baci et Madame Mariniello représentants l'APSAD.

L'idée est de travailler sur la filière bois car le département du Var est un grand producteur de bois.

Le SIVOM serait la structure porteuse du projet en complément du PIDAF à l'exemple du SIVOM des Maures pour la fabrication de plaquettes de qualité.

Monsieur PONS fait part de son expérience.

Le Président propose dans un premier temps la visite d'un atelier à Barrême le 15 mai 2013.

Les représentants de la Commune de Carcès restent réservés sur ce projet et souhaitent que le SIVOM se concentre sur la problématique des ordures ménagères.

CONTRAT CAE :

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi Le Président propose de créer un poste d'ouvrier d'entretien polyvalent/gardien de déchèterie à raison de 26 heures par semaine.

Ce contrat est un contrat aidé qui s'adresse aux personnes sans emploi.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement de la convention

Le Président donne son accord à l'unanimité.

Monsieur FORTUNE souhaite qu'une formation soit proposée à la personne recrutée.

ATTRIBUTION DE QUATRE MARCHES MAPA :

1. MAPA N° 2012-04.

« Acquisition d'un châssis et d'une benne à ordures ménagères – BOM n° 36 ».

Le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de procéder à l'attribution du marché MAPA n° 2012-04 « Acquisition d'un châssis et d'une benne à ordures ménagères – BOM n° 36 ».

Suite à la présentation du Procès verbal et de la commission d'appel d'offre, le Président propose d'attribuer ce marché décomposé en deux lots à :

La société RENAULT / TOULON TRUCKS SERVICES, sise 250 route de la Crau 83210 LA FARLEDE, pour le lot n° 1 : Fourniture d'un châssis BOM de 19 Tonnes pour un montant de 71 584,00 € HT, soit 85 614,46 € TTC.

La société EUROVOIRIE S.A.S, sise 40 Avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS, pour le lot n° 2 : Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères de 14 m³ pour un montant de 57 000,00 € HT, soit 68 172,00 € TTC.

Le montant total du marché s'élève à 128 584,00 € HT soit 153 786,46 € TTC.

Le Comité syndical autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la dévolution du marché.

2. MAPA N° 2012-05.

« Collecte et Transport, Tri, Conditionnement des matériaux collectés en Points d'Apport Volontaire au niveau des colonnes de tri, du Verre, des JMR et autres EMR, avec Rachat des JMR et autres produits ».

Le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de procéder à l'attribution du marché MAPA « Collecte et Transport, Tri, Conditionnement des matériaux collectés en Points d'Apport Volontaire au niveau des colonnes de tri, du Verre, des JMR et autres EMR, avec Rachat des JMR et autres produits ».

Suite à la présentation du Procès verbal et l'avis de la commission d'appel d'offre, Le Président propose d'attribuer ce marché à la Société S.M.A. PIZZORNO dont le siège social est à DRAGUIGNAN.

La durée du marché est de 6 mois et le montant maximum du marché n'excèdera pas 200 000,00 € HT.

Le Comité Syndical approuve l'attribution du marché MAPA « Collecte et Transport, Tri, Conditionnement des matériaux collectés en Points d'Apport Volontaire au niveau des colonnes de tri, du Verre, des JMR et autres EMR, avec Rachat des JMR et autres produits », à la société S.M.A. PIZZORNO dont le siège social est à DRAGUIGNAN,

Autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaire à la dévolution du marché.

3. MAPA N° 2013-01

« Murs de soutènement – Quai de reprise des déchets à Sillans-la-Cascade ».

Le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de procéder à l'attribution du marché MAPA « Murs de soutènement – Quai de reprise des déchets à Sillans-la-Cascade ».

Suite à la présentation du Procès verbal et l'avis des membres de la réunion d'appel d'offre, Le Président propose d'attribuer ce marché à l'entreprise S.N.T.C, sise Rue Victor Hugo 83690 SALERNES, pour un montant de 39 356,46 € HT, soit 47 070,33 € TTC.

Le Comité syndical approuve l'attribution du marché MAPA « Murs de soutènement – Quai de reprise des déchets à Sillans-la-Cascade », à l'entreprise S.N.T.C, sise Rue Victor Hugo 83690 SALERNES.

Autorise le Président à signer les pièces nécessaire à la dévolution du marché.

4. MAPA N° 2013-02

« Travaux de voirie – Accès Nord de l'Usine (côté RD 560) ».

Le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de procéder à l'attribution du marché MAPA « Travaux de voirie – Accès Nord de l'Usine (côté RD 560) ».

Suite à la présentation du Procès verbal et l'avis des membres de la réunion d'appel d'offre, Le Président propose d'attribuer ce marché à l'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE, sise 1560, route des Gorges 83560 VINON-SUR-VERDON, pour un montant de 18 731,00 € HT, soit 22 402,28 € TTC.

Le Comité syndical approuve l'attribution du marché MAPA « Travaux de voirie – Accès Nord de l'Usine (côté RD 560) », à l'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE, sise 1560, route des Gorges 83560 VINON-SUR-VERDON.

Autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la dévolution du marché.

QUESTIONS DIVERSES :

COLLECTE DES VÊTEMENTS

Le Président informe le Comité Syndical que Monsieur Hubert GERMAIN, Président bénévole de l'association Montagn'habits, ex-maire de Briançonnet collecte les vêtements sur le 06 et 04 cette collecte a été étendue dernièrement sur Draguignan et Lorgues.

Un partenariat pourrait peut être envisagé pour créer des emplois sur notre secteur.

Le Comité Syndical souhaite que le projet soit présenté par Monsieur Germain lors d'un prochain Comité Syndical.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Président Propose au Comité Syndical de réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels en partenariat avec le Centre de Gestion. La rédaction de ce document s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité des agents.

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité.

A 11H 30 la séance est levée.